



**ASSOCIATION de la
BIBLIOTHÈQUE des MANUELS
SCOLAIRES
du LYCÉE BRIZEUX
Quimper (29)**



REGLEMENT INTERIEUR

1 - Les livres sont prêtés aux élèves du Lycée pour la durée de l'année scolaire, moyennant **deux chèques : un chèque d'adhésion de 25€ et un chèque de caution de 250€** dont les montants sont fixés par le conseil d'administration gérant la bibliothèque de manuels scolaires du Lycée Brizeux de Quimper. Ils doivent être restitués en fin d'année scolaire suivant le calendrier arrêté par l'administration du Lycée.

2 - Le **chèque de caution** est demandé afin de limiter les difficultés de récupération des manuels en fin d'année.

3 - Tout **livre égaré, perdu ou volé** sera remplacé par l'élève.

4 - Les élèves devront **couvrir les ouvrages** qui leur sont confiés. Le nom, le prénom et la classe de l'élève seront inscrits par lui-même sur l'ouvrage. Les livres seront rendus couverts.

5 - Toute **restitution en mauvais état** donnera lieu à un paiement en fonction de la dégradation.

6 - La remise des **deux chèques, le chèque d'adhésion et le chèque de caution**, entraîne l'acceptation de ce règlement intérieur.

7 - En venant nous aider 1/2 journée pour récupérer ou distribuer les manuels, vous pouvez bénéficier du **remboursement de votre adhésion** à l'association.

PRÊT DE MANUELS PENDANT L'ETE

Votre enfant a la possibilité d'emprunter des manuels pendant les vacances d'été aux conditions suivantes :

1. Fournir le jour de la restitution des manuels, un chèque de caution de **25 euros**, par livre emprunté.
2. S'engager à rendre les manuels le jour fixé par l'association gérant la bibliothèque du Lycée Brizeux de Quimper.